

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 19/09/2022

Présents : Mrs DUBOIS, LOCHARD, Mme BERNIER, Mr GORY, Mme LORNAC, Mr MACARY, Mmes LABONNE, BLANCHER, Mrs TARRADE, HERMANN.

Absents excusés : Mrs PÉJOU, DEFORGE, Mmes FILIATRE, LEMEINGRE.

Absente : Mme REIX-PEYTOUR.

Mr PÉJOU a donné son pouvoir à Mr HERMANN

Mr DEFORGE a donné son pouvoir à Mr MACARY

Mme FILIATRE a donné son pouvoir à Mme LABONNE

Mme LEMEINGRE a donné son pouvoir à Mr GORY

Madame LABONNE Gaëlle a été élue secrétaire de séance.

-1-

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

-2-

DEMANDE D'EMPRUNT –TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE DE BOUCHERIE

Monsieur Éric-Olivier LOCHARD Adjoint au Maire, en charge des Finances et du Budget rappelle le contexte initial ; à savoir que l'emprunt prévu au budget primitif 2022 était de 160 000 euros et que l'opération devait être blanche pour la commune. Depuis, des changements ont eu lieu, notamment l'inflation avec pour conséquence l'augmentation des taux. Le montant des échéances risque de fait, d'être supérieur au loyer initialement fixé.

Il explique que la collectivité n'a pas besoin réellement de contracter le prêt actuellement, mais que si les taux continuent de monter, le reste à charge pour la commune risque de s'alourdir.

Trois banques ont transmis des propositions. Certaines sont valables seulement jusqu'à la fin de la semaine.

Monsieur LOCHARD expose à l'assistance que la commission des finances, réunie le vendredi précédent le conseil municipal, a émis un avis favorable à l'emprunt.

Par ailleurs, Monsieur LOCHARD dans le cadre du passage de la M14 à la M57, a rencontré Monsieur LOUVET du centre des impôts.

Cette entrevue a été l'occasion d'aborder les finances de la commune. Monsieur LOUVET a constaté un déséquilibre entre les emprunts et les réserves.

Il semblerait plus judicieux emprunter 200 000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après délibération :

- Décide de contracter l'emprunt auprès du Crédit Mutuel.
- Donne son accord pour que le montant initialement fixé à 160 000 euros soit porté à 200 000 euros, si Monsieur LOCHARD parvient à négocier les mêmes conditions.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et les documents à intervenir pour la réalisation de celui-ci.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20h20.

Le Maire,

DUBOIS Jean-Louis.

